Image not found or type unknown

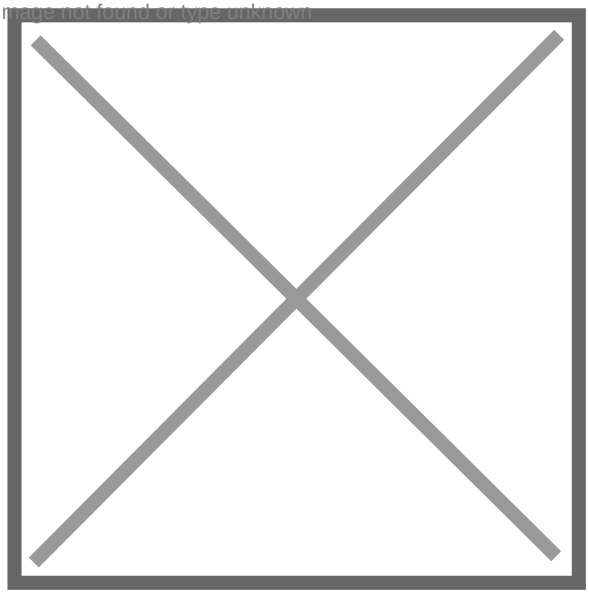

Demande de de pavillon dans le lotissement social

Par **palomablanca_old**, le **20/09/2007** à **16:06**

ma fille émilie de 6 ans aujourd’hui elle a été opérée à la naissance avec 9 jour de vie d'une mal formation cardiaque (transposition des gros vaisseaux) suite à son opération sont coeur n'a pas pris sont ritme cardiaque et une 2ème intervention pour placer un pace maker (stimulateur) dont elle en aura besoin à vie, le stimulateur de ma fille est en fin de vie plus tôt que ce que le medecin pensé et ce refait opérée au 1 octobre 2007. je vie actuellement seule avec mes 2 enfants dans un appartement au 2ème étage (escalier)dans notre commune nous avons un lotissement social en construction ou g fait la demande d'un pavillon pour le bien être de ma fille qui bénéficie d'une attribution de l'A.E.E.H et mon fils de 3 ans.
la commission prévue pour étudier les dossiers a été constituée au sein du conseil municipal et a décidé de m'attribué un logement en immeuble de 3 étages avec ascenceur en tirage au sort pour déterminé mon logement dans l'édifice suite à ma colère d'injustice en ver ma fille je fait un courrier à Monsieur le maire en insistant sur ma demande initiale sur le pavillon et non pas un appartement je n'ais pas eux de réponse écrite mais lord du tirage au sort monsieur le maire ma donner sa réponse verbale en me disant que ce n'est pas un motif valable que ma fille avec la A.E.E.H entre 50% et 79% pour bénéficié d'un pavillon et ma bléssé le coeur en me disant de pas conté ni sur un désistement.
ma question est : somme nous prioritaire sur notre demande de pavillon ou doit-je baissé les bras ?. MERCI

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés